



9593 - Peut-on considérer la signature d'un formulaire de divorce comme un divorce effectif ?

question

Si l'on présente au mari un formulaire officiel de divorce établi par le tribunal et comportant la mention **J'ai divorcé** et qu'il le signe, a-t-il de ce fait effectué le divorce ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, c'est un véritable divorce, si le nom de l'épouse est précisé dans le formulaire.